

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 063-216302406-20251103-DM1BG2025-BF



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 9

Présents : 8

Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20251103_4

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 27/10/2025

PRESENTS : M. David DESPAX ; Saïd MOURTADA ; Mme Amandine LOPEZ ; M. Corentin AYGLON ; M. Damien PETIT ; M. Florian CHANET ; Mme Claudine HUGUET ; Mme Bernadette FRANCES.

ABSENT EXCUSE : M. Jean-Luc TIXIER qui a donné procuration à M. Florian CHANET.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de voter une décision modificative au Budget Primitif 2025 concernant le legs de 2.262,42 € qui est perçu par la Commune et reversé à la coopérative scolaire, conformément à la délibération n°DCM20250715_3 du 15 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité vote la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	c-756	+ 2.263,00 €
Dépenses	c-65748	+ 2.263,00 €

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 5 novembre 2025

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX

